

Motion de MM. Alpha Dramé et Pierre Losio: «Biens, services et marchandises: essayons autrement!»

(renvoyée à la commission des finances par le
Conseil municipal lors de la séance du 10 février 2004)

PROJET DE MOTION

Considérant:

- qu'il convient, dicit le Conseil administratif, de se montrer prudent dans l'élaboration des prochains budgets;
- que le groupe de comptes 31, «Biens, services et marchandises», a augmenté de plus de 50 millions de francs entre l'exercice 1999 et le budget 2004;
- qu'il est très difficile pour les conseillers(ères) municipaux(ales) d'apprécier qualitativement et quantitativement le détail des dépenses prévues dans le groupe de comptes 31;
- que les modifications linéaires que peuvent apporter les conseillers(ères) municipaux(ales) aux dépenses prévues dans le groupe de comptes 31 relèvent plutôt de l'arbitraire que de la pertinence,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- d'inscrire dans le budget de la Ville de Genève, sous la direction de chaque département, un montant unique correspondant aux dépenses du département pour le chapitre «Biens, services et marchandises» (enveloppe);
- de publier lors des comptes rendus administratifs le détail dépensé du chapitre «Biens, services et marchandises» (310, 311, 312, 313, 314, 316, 318);
- de ne pas augmenter les dépenses du chapitre «Biens, services et marchandises» au-delà du taux exprimé par l'indice genevois des prix à la consommation de l'année écoulée (sont exclus de cette disposition les augmentations des tarifs postaux, le coût du fuel, de l'eau, du gaz, de l'électricité);
- d'évaluer après deux exercices l'impact des mesures proposées ci-dessus.